



## Question par rapport à un problème scolaire

-----  
Par ssl1674

Bonjour

Je suis actuellement en Terminale au lycée Jules Fil et j'ai malheureusement eu quelque problème avec mon proviseur ainsi qu'une professeur.

a 17h nous avions cours dans une sale a côté des gens du bâtiment qui effectuer des travaux très bruyant au point de ne pas entendre notre professeur parler.

elle nous a donc donnée un exercice a faire (une lecture de document ainsi que des question) donc j'essaye de lire le document mais malheureusement les travaux a même pas 5m de notre classe me dérange beaucoup au point de me causer de gros mots de tête (je suis sujet a des gros mots de têtes suivis par un neurologue) donc cela m'empêche beaucoup de travailler, donc je n'y arrive pas je demande gentiment a notre professeur de nous changer de classe elle me le refuse donc je lui dit "excusez-moi mais avec tout ce bruit je ne suis pas dans la capacité de me concentrer sur mon texte et de travailler" suite a cela elle me fait des menaces en me disant que si je refuse je vais aller voir le directeur et aller le faire en étude donc suite a mes mots de têtes bien trop élever décide de lui demande de m'envoyer en étude donc suite a ce que je dit elle me demande l'aller chez le proviseur, donc je vais chez le directeur, une fois arrivé je tente de lui expliqué mon problème sans vains il me coupe la parole en me disant "tu vas aller faire t'on devoir en permanence en me donnant 2 heures de colle" sans m'expliquer la raison donc sur le moment je comprend pas donc je fait ce qu'il me dit je vais faire mon devoir et je sort de l'établissement je reviens donc avec ma mère on rentre dans le lycée et ce dirige vers son bureau, nous entrons, puis ma maman lui demande donc ce qu'il s'est passé, il lui explique, en lui disant que je vais être mis en retenue car j'ai soit disent refusé de travaillé, donc a ce moment la je dit que je n'ai pas refusé mais que je n'ai pas réussi, il continue de dire que j'ai refusé, et donc ma maman lui dit que travaillé dans du bruit ce n'est pas possible surtout que je suis suivi par des neurologues suite a mes mots de têtes, donc lui disant "j'aurais très bien pu lui mettre une plus grosse sanctions" sans forcément écouter ce qu'on vient de lui dire et donc il commence a nous empêcher de parler en nous disant que les sanctions ont était mise en place donc aucun changement n'aura lieu et d'un coup il ce lève de sa chaise et s'en vas.

Donc je voulais savoir si c'était normal ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Tu as eu deux heures de colle , donnée par donc le directeur pour avoir refuser de travailler comme tu le devais : rien à dire , c'est justifié .  
Et être seul dans une classe est plus calme ...

Si tu as des problèmes de santé, qui amène un aménagement particulier, à prendre tes traitements , il faut faire un PAI avec ton medecin .  
Généralement , cela passe par aller voir l'infirmière ( chose que tu auras pu faire dès l'apparition de tes maux de tête) .

Une fois le PAI fait tu pourras justifier de pouvoir faire certaines choses, dans la limite toujours de ce qu'il est possible de faire : non, il n'est pas possible de faire arreter des travaux ou de changer de classe comme on le souhaite .

Mais non , le fait d'être escorté par ta mère ne donne pas plus de droit .

Si on veut qu'on prenne en compte une situation de façon personnalisée,il faut suivre une procédure ;  
Et même avec un PAI, il y a un cadre à respecter, cadre qui existe pour que tout le monde y trouve son compte .  
Ce sera exactement pareil dans un cadre professionnel .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21392]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21392  
[/url]